

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 103 (1977)
Heft: 18: 58e Comptoir Suisse, Lausanne, 16-25 septembre 1977

Artikel: Problèmes lors de la rénovation d'immeubles intégrés dans le tissu urbain
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-73260>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Problèmes lors de la rénovation d'immeubles intégrés dans le tissu urbain

La petite ville de Morges, sur les rives du Léman, peut s'étonner d'une longue histoire. L'architecture et l'urbanisme que l'on peut admirer dans la partie ancienne de la cité en sont l'héritage, enviable certes, mais parfois lourd à porter.

Il en résulte, pour l'architecte chargé de construire ou de rénover un immeuble dans cette zone historique, des contraintes sévères que les services d'urbanisme locaux ou la commission cantonale des monuments historiques, par exemple, se chargent de lui rappeler, au cas où il voudrait les oublier.

Il est d'autre part inévitable que le maître de l'ouvrage émette des vœux, dictés par l'affectation qu'il destine à l'immeuble, difficilement compatibles avec l'intégration à un milieu urbain aux caractéristiques bien marquées (et bien protégées !).

L'architecte est contraint à une lutte de tous les instants pour imposer ses vues, qui ne seront pas seulement inspirées par son goût, ses facultés créatrices et des considérations d'ordre utilitaire, mais encore par une véritable imprégnation de l'esprit de la cité où il œuvre.

Il sera évidemment confronté au dilemme « édification de faux vieux — architecture d'inspiration moderne — restauration intégrale d'un édifice existant ». Le choc des idées entre les parties intéressées n'a pas seulement pour objet ces options fondamentales, mais également des détails comme la forme d'une lucarne ou la nuance d'une façade.

Ces discussions sont d'autant plus difficiles à conduire que les décisions ne peuvent résulter de l'application de critères concrets ; les opinions des partenaires sont fondées sur le goût personnel, souvent sur des habitudes prises, parfois sur des idées reçues, trop rarement sur l'assimilation *in situ* de l'esprit d'une région, d'une cité, d'un quartier ou d'une population. C'est pourquoi l'élaboration de tels projets prend souvent des années, dont une partie seulement est consacrée à l'effort créateur ; le reste est voué par l'architecte à exposer, à discuter et à défendre ses

conceptions avec le maître de l'ouvrage et avec les divers services officiels concernés.

Enfin, l'architecte ayant mené à chef sa mission, il ne peut espérer faire l'unanimité sur le résultat. Lorsqu'il s'agit de l'intégration d'un immeuble dans un tissu urbain historique, reconnu comme tel par de larges couches de la population, l'appréciation la plus flatteuse du public est peut-être une certaine indifférence ; elle témoigne de ce que l'immeuble ne le frappe pas : il est donc une partie « naturelle » de son environnement.

1. Le cadre morgien

La cité de Morges a subi deux influences bien distinctes, puisque ce sont les Savoyards qui l'ont fondée, lui donnant la disposition générale de la ville étirée le long du lac, ainsi que certains caractères architecturaux médiévaux. Par la suite, les Bernois y ont apporté d'autres éléments, par exemple les avant-toits largement débordants et les arcades. Une constante réside en l'utilisation de la molasse comme matériau de construction. Cela détermine la couleur des immeubles (on doit dire les couleurs, à cause de la provenance variée et des nuances dans un même lot).

L'Hôtel de Ville, datant du XVII^e siècle et dont la façade a entièrement été refaite vers 1940, constitue un point fort au centre de la cité (fig. 1), ainsi qu'une référence pour l'architecte. Outre son architecture, il est caractérisé par les tons tirant sur le rose de la molasse de Berne utilisée pour sa façade.

Les bâtiments situés en face de l'Hôtel de Ville comportent des arcades, importants éléments d'animation (fig. 2). On peut regretter que le stationnement d'automobiles en rangs serrés vienne altérer la perception de leur rythme. Relevons au passage le paradoxe de voir les autorités discuter âprement le détail d'une lucarne pratiquement invisible de la rue, alors que des rangées de parcomètres, d'immenses panneaux de couleur vive et des voitures (qu'il est difficile d'assimiler à des œuvres d'art) peuvent impunément



Fig. 1. — L'Hôtel de Ville de Morges.



Fig. 2. — Place de l'Hôtel-de-Ville : immeubles faisant face à ce dernier. Au premier plan : la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) à Morges. Le deuxième immeuble à arcades à partir de la gauche est l'ancien café de la Poste. L'immeuble d'angle de la BCV date de 1928, la partie à droite de la cheneau a été construite en 1956. On regrettera que le propriétaire de l'immeuble ancien tout à gauche de la photographie (une société contrôlée par une grande chaîne de librairies et de papeteries de Suisse romande) refuse d'investir quoi que ce soit dans la rénovation de l'immeuble...

ment défigurer les arcades. Il y a là de quoi mettre en doute la crédibilité de certains « spécialistes » officiels.

Les rues situées à proximité de l'Hôtel de Ville sont très animées, puisque l'on y trouve la plus grande partie des commerces de détail. Il s'agit principalement de la Grand-Rue et de la rue Louis-de-Savoie (du nom du fondateur de Morges), grandes artères parallèles à la rive du lac, et de la place de l'Hôtel-de-Ville, qui les relie.

Il se trouve que les deux exemples dont nous allons parler se situent à proximité de l'Hôtel de Ville.

Dans ce contexte, il était évidemment exclu d'implanter une architecture d'inspiration purement contemporaine, aussi bien pour des motifs esthétiques qu'en raison de la protection efficace dont bénéficient certains immeubles anciens.

Un problème que l'on retrouve souvent est le désir du maître de l'ouvrage, lorsqu'il s'agit d'un établissement important, de retrouver sur l'immeuble ou dans les locaux les couleurs utilisées pour propager son image de marque.

Il est évident que, dans un environnement présentant toutes les contraintes exposées ici, il s'agit d'un vœu presque toujours impossible à réaliser si c'est le bon goût qui doit triompher.

2. Caisse d'Epargne et de Crédit

(Architecte : Jean Serex)

Cet établissement bancaire était propriétaire de deux immeubles mitoyens à la Grand-Rue de Morges. Le 12 novembre 1970, un incendie détruisait l'un d'eux (fig. 3). Après de longues hésitations, la banque décidait de les reconstruire les deux, pour s'y installer. Intention délicate à réaliser, l'immeuble adjacent datant du XVII^e siècle et donc soumis à autorisation de l'autorité cantonale pour toute restauration ou transformation.

Au départ, l'idée adoptée par l'architecte prévoyait de reprendre pour le nouvel immeuble le mode de construction ancien, avec une façade en molasse (fig. 4). Ce projet



Fig. 3. — Grand-Rue 73 et 75 : immeubles mitoyens après l'incendie du 12 novembre 1970.

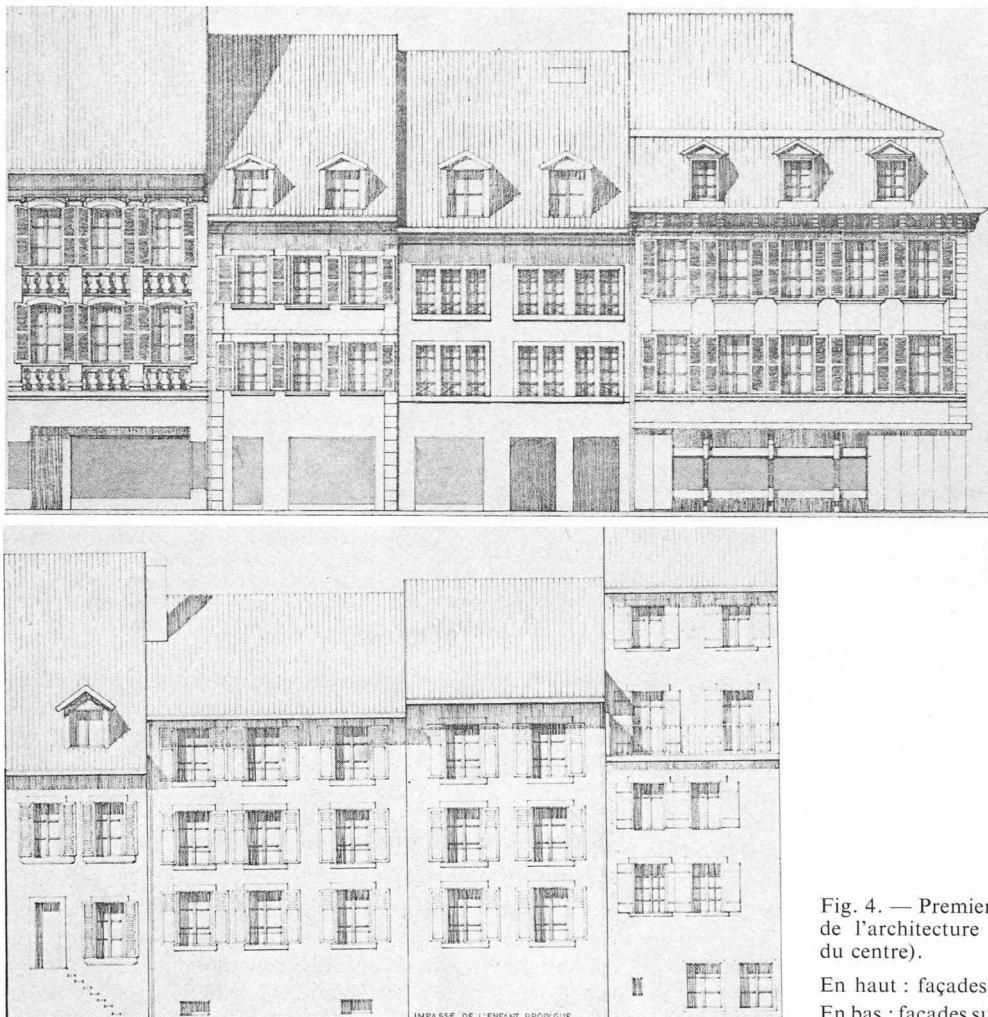


Fig. 4. — Premier projet de reconstruction inspiré de l'architecture originale (les deux immeubles du centre).
En haut : façades sur la Grand-Rue.
En bas : façades sur l'impasse de l'Enfant-Prodigue.

a été refusé par les services officiels, qui lui reprochaient d'être une simple copie et lui opposaient une façade moderne où l'on ne retrouverait que le rythme des fenêtres de l'ancien immeuble. A ce sujet, il faut mentionner que ces dernières présentaient des encadrements de type médiéval en molasse avec des boudins de bois, typiques de la tradition savoyarde. Devant l'opposition officielle, il a fallu renoncer à les reconstituer.

Une autre proposition des services officiels prévoyait de réutiliser la molasse ancienne pour refaire la façade. Procédé impossible, car cette pierre est rongée par les intempéries et les agressions chimiques aussi bien en profondeur qu'en surface et ne présente plus les caractéristiques d'un matériau de construction.

Pour répondre aux besoins du maître de l'ouvrage, il avait été prévu d'intégrer la surface intérieure des deux immeubles au rez-de-chaussée, en gardant extérieurement le caractère de maisons mitoyennes, ce qui est bien visible sur la figure 4.

Le service des monuments historiques a toutefois exigé que l'on retrouve cette séparation dans le plan intérieur des immeubles.

Les fonctionnaires consultés envisageaient pour chaque immeuble un axe propre reliant ces deux façades, bien que l'impasse de l'Enfant-Prodigue soit un boyau, et non une voie de circulation.

Ce différend mérite une explication : les immeubles en question sont traversants et présentent une façade sur une

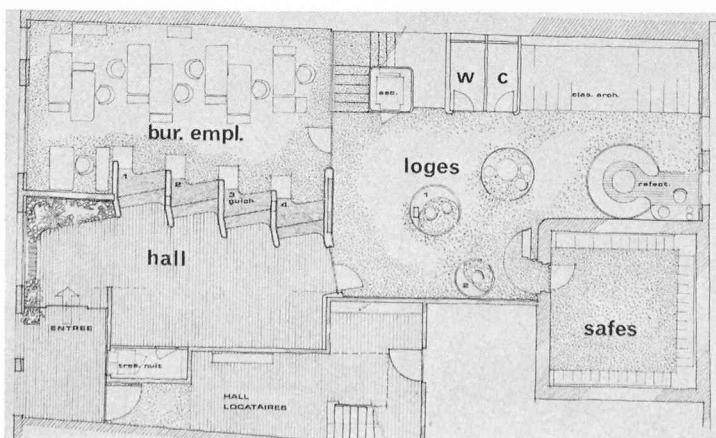


Fig. 5. — Plan du rez-de-chaussée.

étroite impasse, entre la Grand-Rue et la rue Louis-de-Savoie.

L'architecte a eu l'idée, pour retrouver l'esprit de la ville ancienne, d'adopter une entrée sous arcade dans l'immeuble de droite, puis une bifurcation vers la gauche, pour pénétrer dans la halle des guichets, dans l'autre immeuble (fig. 5).

Un autre sujet de discussion a été constitué par la couleur à donner à la façade. S'inspirant d'autres immeubles situés dans la même Grand-Rue, la commission des monuments historiques aurait souhaité voir la façade traitée en blanc — ce qui aurait également convenu au maître de l'ouvrage — ou en gris-noir. Etant donné que la nouvelle façade ne présentait plus d'encadrement de fenêtres, le blanc n'aurait pas constitué une solution heureuse. De même, une façade uniformément gris-noir aurait probablement été sinistre. L'immeuble existant dans cette teinte l'a acquise en tant que patine et sa façade est animée par des encadrements (fig. 6).



Fig. 5. — Ancien immeuble de la Grand-Rue à la façade gris-noir (à gauche).

L'harmonie des teintes n'est pas facile à réaliser ; par exemple le choix de couleurs est très restreint pour les stores métalliques dont sont équipées les fenêtres.

La teinte choisie pour le nouvel immeuble est saumon, ce qui constitue une agréable démarcation avec d'autres immeubles de la Grand-Rue, notamment la maison



Fig. 6. — Façades des nouveaux immeubles de la Caisse d'Epargne et de Crédit.

mitoyenne jaune, tout en se référant aux teintes des façades de l'Hôtel de Ville, en molasse rose de Berne, comme nous l'avons vu.

A ce sujet, une constatation s'impose : les matériaux modernes utilisés pour le revêtement des façades sont redoutablement homogènes, alors que les différences de ton entre les pierres contribuent efficacement à rompre la monotonie des façades anciennes. La molasse, même d'une seule provenance, varie de bloc en bloc.

Aujourd'hui, c'est au public de juger du bonheur avec lequel cette reconstruction a été réalisée et comment elle s'intègre à l'image de la Grand-Rue, la façade étant terminée (fig. 6).

Dans quelques semaines, les clients de la banque pourront dire dans quelle mesure la solution adoptée pour le plan intérieur saura créer l'agrément que cet établissement souhaite leur offrir dans ses locaux.

3. Banque Cantonale Vaudoise

(Architectes : Ch.-P. Serex, architecte, et Jean Serex, architecte SIA)

Ce projet touchait trois immeubles, aux destinées jusqu'alors assez différentes. Située à l'angle de la rue Louis-de-Savoie et de la place de l'Hôtel-de-Ville, la première filiale morgienne a été construite en 1928 par l'architecte Krämer. Elle jouxtait l'immeuble bernois du café de la Poste (fig. 2) et remplaçait un immeuble ancien ne manquant pas de charme, mais fort décrépit. Le parti choisi a été alors résolument traditionnaliste, puisque l'immeuble a été réalisé en molasse dans un style inspiré du style bernois, comme du reste celui — moins réussi — qui lui fait face sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

La banque commençant à manquer d'espace, elle acquit l'immeuble mitoyen sur la rue Louis-de-Savoie, à la place duquel elle fit construire en 1956, par l'architecte morgien Ch.-P. Serex, une annexe harmonisée avec le bâtiment de 1928. Cette intégration a été purement optique, aucune liaison intérieure n'existant entre l'ancien et le nouvel immeuble.

Dans la phase qui vient de s'achever a eu lieu une refonte complète des volumes intérieurs de ces deux immeubles, auxquels est venu s'ajouter celui de l'ancien café de la Poste, déjà mentionné.



Fig. 8. — Entrée de la BCV : vue prise des arcades vers les guichets.

Il s'est révélé très difficile d'établir un programme satisfaisant aux besoins de la banque, qui allait occuper le rez-de-chaussée et le premier étage du nouvel ensemble.

L'option fondamentale qui a été prise a consisté à conserver la façade de l'immeuble du café de la Poste et à la restaurer, alors que l'intérieur en a complètement été vidé et doté de nouvelles dalles, ainsi que des circulations nécessaires avec les autres immeubles. Pour ces derniers, il s'est avéré suffisant de procéder à un lavage des façades datant de 1928 et de 1956 pour leur conférer une nouvelle jeunesse, sans recourir à un brossage. Cela contribuait évidemment à réduire considérablement les inconvénients occasionnés en pleine ville par la rénovation entreprise.

Outre les locaux que la banque se réserve à son propre usage, l'ensemble comprend entre autres un cabinet de consultation commun à deux médecins, celui d'un dentiste, l'étude d'un notaire, les locaux de la justice de paix, ainsi que des appartements en duplex.

La question de l'intégration de l'extérieur des immeubles à leur environnement étant assez facilement résolue, à quelques détails près, il s'agissait également d'intégrer à l'ensemble urbain les locaux de la banque accessibles au public.

La conception que ce genre d'établissement se fait de l'aménagement des locaux est assez marquée : il s'agit de créer une atmosphère protégée, notamment par des façades très fermées par rapport à la rue. De plus, l'aménagement intérieur fait traditionnellement appel au marbre, à la moquette, aux tapisseries, etc.

Le souhait de l'architecte dans le cas présent était que ces locaux constituent le prolongement naturel de l'espace situé sous les arcades, de façon à éviter toute rupture d'atmosphère pour le client qui pénètre dans la banque. Autant dire que les points de vue ne pouvaient être plus divergents !

Mentionnons tout de suite que c'est la seconde conception qui a fini par être adoptée. C'est ainsi que les pavés sous les arcades se prolongent tout naturellement dans la halle de la banque (fig. 8). De même, en adoptant des vitrages qui descendent jusque dans le sol, on atténue efficacement la séparation entre l'espace situé sous les arcades et l'intérieur de la banque. De légères vitrines de prestige suspendues, à disposition des commerçants locaux, évitent également que des piétons viennent se fracasser dans le vitrage — blindé évidemment (fig. 9).



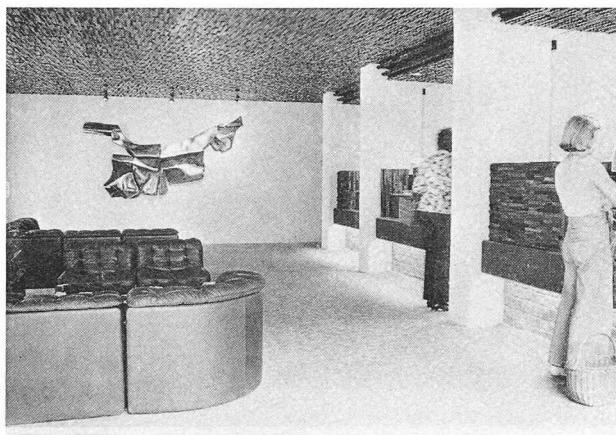
Fig. 9. — Halle des guichets ; on distingue à gauche les vitrages vers les arcades, avec les vitrines d'exposition suspendues.

De même, on a tenu à éviter que de grands panneaux, à côté de leur vocation utilitaire (cours des changes, de la Bourse, etc.), ne fassent écran entre la banque et la rue. Pour prolonger cet environnement urbain jusque derrière les guichets, c'est un gros crépi rustique qui recouvre les murs intérieurs, créant une ambiance simple et claire. La lustrerie et le revêtement du plafond — « Woodstick » de bois exotique massif — ont également été choisis en fonction de ces critères.

D'autres locaux ont également été aménagés dans le souci de créer une ambiance à la fois ouverte et détendue, dans un style familier ; c'est le cas du guichet destiné au paiement de montants élevés ou du bureau où le fondé de pouvoirs reçoit des clients. Ce dernier, par exemple, situé dans la partie ancienne de l'ensemble, donc optiquement fort différente, est largement ouvert à la vue des passants pour montrer son appartenance à la banque.

C'est une justice à rendre à certains maîtres d'ouvrages qu'ils tiennent à apporter une note artistique à leurs locaux, tout en faisant œuvre de mécène envers nos artistes. Le choix des objets retenus n'est pas toujours heureux, intervenant souvent après le travail de l'architecte.

Pour la Banque Cantonale Vaudoise de Morges, l'architecte a eu la chance de pouvoir collaborer dès le début avec un artiste en vue de l'intégration de l'œuvre d'art à la



conception architecturale de l'aménagement des locaux. C'est pourquoi le bronze de Pierre Oulevay, dans l'entrée (fig. 10), n'est pas un corps étranger déposé dans un environnement auquel rien ne le lie, mais constitue réellement une part intégrante de l'aménagement. Cette collaboration étroite conduit évidemment à une meilleure mise en valeur des créations respectives.

Réalisation des filiales de Morges de la Caisse d'Epargne et de Crédit et de la Banque Cantonale Vaudoise : Jean Serex, architecte SIA, Sablon 12, 1110 Morges.

Fig. 10. — Autre vue de la halle des guichets. Au fond : bronze de Pierre Oulevay.

Tentative écologique à Sion

par GEORGES DE KALBERMATTEN, Sion

Cet article s'inscrit dans le « Combat écologique » prôné par le *Bulletin technique* dans son éditorial du 28 avril 1977.

Puisque c'est, en effet, aux technocrates que l'on attribue les atteintes à l'environnement, il faut que ces technocrates répondent par des faits concrets et par la démonstration évidente de leur action auprès des profanes.

C'est dans cet ordre d'idées qu'une équipe d'ingénieurs et d'architectes, entourée de conseillers de toutes formations, s'est donné pour tâche de recréer pour les Sédunois un environnement qui avait fait les délices de leurs ancêtres, sans pour autant diminuer, ni supprimer en aucune façon l'animation des quartiers de la vieille ville, « ville historique », celle du moins d'avant l'incendie de 1788.

Cette expérience aura bientôt dix ans. Elle permet donc déjà d'en tirer certains enseignements ou certaines suggestions applicables aux autres cités de notre canton. Déjà, Martigny emboîte le pas.

Sedunum Nostrum, association née de cette volonté d'agir, s'est fixé des buts bien précis, que ses statuts résument ainsi :

- Protéger l'héritage du passé sur le territoire de Sion.
- Susciter et encourager l'intérêt pour le passé, le présent et l'avenir de la cité auprès de ses autorités et de sa population.

— Intégrer les héritages du passé dans la vie actuelle, autant sur le plan social que sur le plan culturel.

C'est le troisième de ces buts qui nous paraît particulièrement essentiel et que nous voudrions soumettre à l'attention de ceux, trop nombreux, qui prétendent que les architectes et les ingénieurs d'aujourd'hui ne savent que détruire pour rebâtir.

L'action entreprise par *Sedunum Nostrum* y apporte le meilleur démenti.

En effet, dans le domaine de la restauration d'immeubles intéressants du point de vue historique et architectural, mais voués à une disparition prochaine du fait de leur vétusté et de leur manque d'entretien, nous citerons deux cas précis illustrant notre propos.

1. *La maison de Platea*, comme témoin d'une restauration extérieure.

Cette demeure remonte au XIII^e siècle.

Son allure définitive, après de nombreux agrandissements successifs, lui est donnée au XVII^e siècle.

L'ensemble de ces travaux a été exécuté pour le compte de Pierre de Platea (1617).

Au XIX^e siècle, le volume des bâtiments est augmenté par différents exhaussements. A cette époque déjà, les successions, les partages, les ventes font naître de nouvelles



Fig. 1. — Maison de Platea: façade ouest avant la restauration (à gauche).

Fig. 2. — Maison de Platea: la même façade après la restauration (à droite).